



AVIS PUBLIC

AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DÉROGATIONS MINEURES – DÉCEMBRE 2024

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 10 décembre 2024 à 19 h 30, à la salle communautaire Athanase-David (église) située au 2490, rue de l'Église, les membres du conseil devront statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

2379, rue Saint-Jean-Baptiste

Dossier : DM-2024-00091

Lot : 2 990 491 du cadastre du Québec

Objet : Permettre un empiètement de l'agrandissement projeté du bâtiment principal de 3,35 mètres dans la marge de recul arrière alors que le règlement de zonage 601 prescrit une marge de recul arrière de 9,00 mètres dans la zone H-29.

1520, route 117

Dossier : DM-2024-00107

Lot : 2 991 503 du cadastre du Québec

Objet : Permettre un espace de stationnement de plus de 12 cases qui n'est pas entouré de façon continue de bordures de béton coulé sur place, de bordures de béton préfabriquées ou de murets d'au moins 15 centimètres alors que le règlement de zonage 601 prescrit qu'un espace de stationnement de plus de 12 cases doit être entouré de façon continue de bordures de béton coulé sur place, de bordures de béton préfabriquées ou de murets.

3. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 19 novembre 2024

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint